

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 06/11/2023

Date de la convocation:
31/10/2023
Date d'affichage:
31/10/2023

L'an 2023 et le 06 novembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle communale de Frœschwiller, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 32

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, STURM Céline (à partir du point 073.2023), WEINLING-HAMEL Elisabeth. MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, MALL Philippe, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote : MM ROCCHI Jacques représente STURM Céline jusqu'au point 073.2023

Suppléants – sans délégation de vote : MM. HEBTING Benoit, HERRMANN Pierre, HOCH Georges, JOTZ, Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc.

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant : MMES FILSER Marie-Claude donne procuration à CHARBAU Bernard, STURM Céline est représentée par ROCCHI Jacques jusqu'au point 073.2023, WALTER Clarisse donne procuration à CUNTZ Freddy.

MM HOH Christian donne procuration à SIEDEL Dominique, KLIPFEL Jean-Louis, SCHNEIDER Francis donne procuration à NIEDERER Gérard.

Elus suppléants excusés : MME SCHELLENBERGER Michèle.

Elus absents :

Titulaires : MME CRONMULLER Martine.

MM RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants : MMES MESSER Caroline,

MM : FISCHER Alain, ROMIAN Serge, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille

Réf : 090.2023
Vote : A l'unanimité
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

090.2023 : Installation d'un nouvel élu au sein de l'ensemble des commissions AEP, assainissement et GEMAPI/grand cycle de l'eau auprès du SDEA Alsace Moselle.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°035.2020 du conseil communautaire du 27.07.2020 : « Création et installation des instances de travail, désignation/élections des membres et du président d'instance (commission finances, commission achats, commissions thématiques et/ou territoriales, et comités de pilotage, comités consultatifs, conseil de développement avec ou sans représentants non élus) »,

Vu la délibération n°036.2020 du conseil communautaire du 27.07.2020 : « Représentants de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires »,

Vu la délibération n°050.2020 du conseil communautaire du 21.09.2020 : « Création et composition des commissions internes thématiques »,

Vu la délibération n°051.2020 du conseil communautaire du 21.09.2020 : « Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : modification de la délibération n°036.2020 »,

Vu la délibération n°064.2020 du conseil communautaire du 23.11.2020 : « Création et composition des commissions internes thématiques – ajout de membres - complément à la délibération n°051.2020 en date du 21.09.2020 »,

Vu la délibération n°031.2023 du conseil communautaire en date du 05.06.2023 : « Installation d'un nouveau conseiller communautaire suppléant »,

Vu la délibération n°072.2023 du conseil communautaire en date du 06.11.2023 : « Installation d'un nouveau conseiller communautaire titulaire »,

Vu les résultats des élections municipales de 2020 et la composition du conseil communautaire précédemment installé,

Vu les adhésions de la communauté de communes à différents organismes,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,

Considérant la délibération des conseillers municipaux de la commune de Fräschwiller n°478 en date du 13.10.2023 : » SDEA : représentant de la commune »,

Considérant la démission de M. Gilles BAEHR, de ses fonctions de délégué titulaire de la commune de Fräschwiller aux commissions locales du SDEA Alsace Moselle,

Considérant la séance du conseil municipal de Fräschwiller en date du 04.10.2023 dans laquelle M. Olivier STUDER, adjoint au maire, est proposé pour occuper le poste de délégué titulaire de la commune de Fräschwiller aux commissions locales du SDEA Alsace Moselle,

Considérant que M. Gilles BAEHR représentait la commune auprès :

- De la commission locale du SDEA (SDEA : représentant identique pour l'ensemble des compétences eau potable, assainissement, GCE),
- De la commission eau-habitat (composé des 24 représentants auprès du SDEA Alsace Moselle),

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 5ème vice-président M. Christian TRAUTMANN, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle « politique de l'eau » et de l'habitat,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte de la démission de M. Gilles BAEHR des commissions locales du SDEA Alsace-Moselle,**
- **De procéder à la fixation des représentants de l'intercommunalité aux organismes comme suit :**
 - **Délégué au SDEA Alsace Moselle : sur proposition de la commune, pour l'ensemble des compétences eau potable, assainissement et grand cycle de l'eau (un siège par commune) : M. Olivier STUDER, adjoint à Frœschwiller,**
 - **De nommer comme membre de la commission eau-habitat (même représentant qu'au SDEA) M. Olivier STUDER, adjoint à Frœschwiller,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 07/11/2023

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

La secrétaire de séance,
CABIROL de SAINT GEORGES Mireille

Le président,
ISEL Roger